



d'un temps partiel a un temps complet

Par **marco23**, le **06/03/2010** à **00:13**

bonjour, j'ai un cdi a 100 heures dans l'aide a domicile et je compte demander la requalification en temps complet aux prud'hommes car je suis tenu a disposition, dans l'impossibilité de prévoir a quel rythme je vais travailler et je ne peut donc pas travailler chez un autre employeur.les prud'hommes iront ils dans mon sens? merci d'avance

Par **miyako**, le **07/03/2010** à **01:11**

Bonsoir ,

Il vous faudra prouver ,que les heures complémentaires exigées ,dépassent bien les 10% autorisée et qu'elles vous sont bien payées.Et que le total fait bien 35 heures par semaine.

amicalement vôtre

suji Kenzo